

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 194-117-1906 nommant une commission à l'effet de constater la concordance des résultats Compris dans le compte de l'Exercice 1904, avec les écritures du Trésorier-Payeur .

n° 194-117-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 juillet 1906

Numéro JO  
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro  
1 août 1906

### TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de : MM. Paul Patté, secrétaire général, Président; F4 Lassaigne, com des Aflaires indigènes ; Mérignac, membre du Conseil d'administration ; est nommée à l'effet de constater, la concordance des résultats compris dans le compte de l'exercice 1906, avec les écritures du trésorier-payeur.